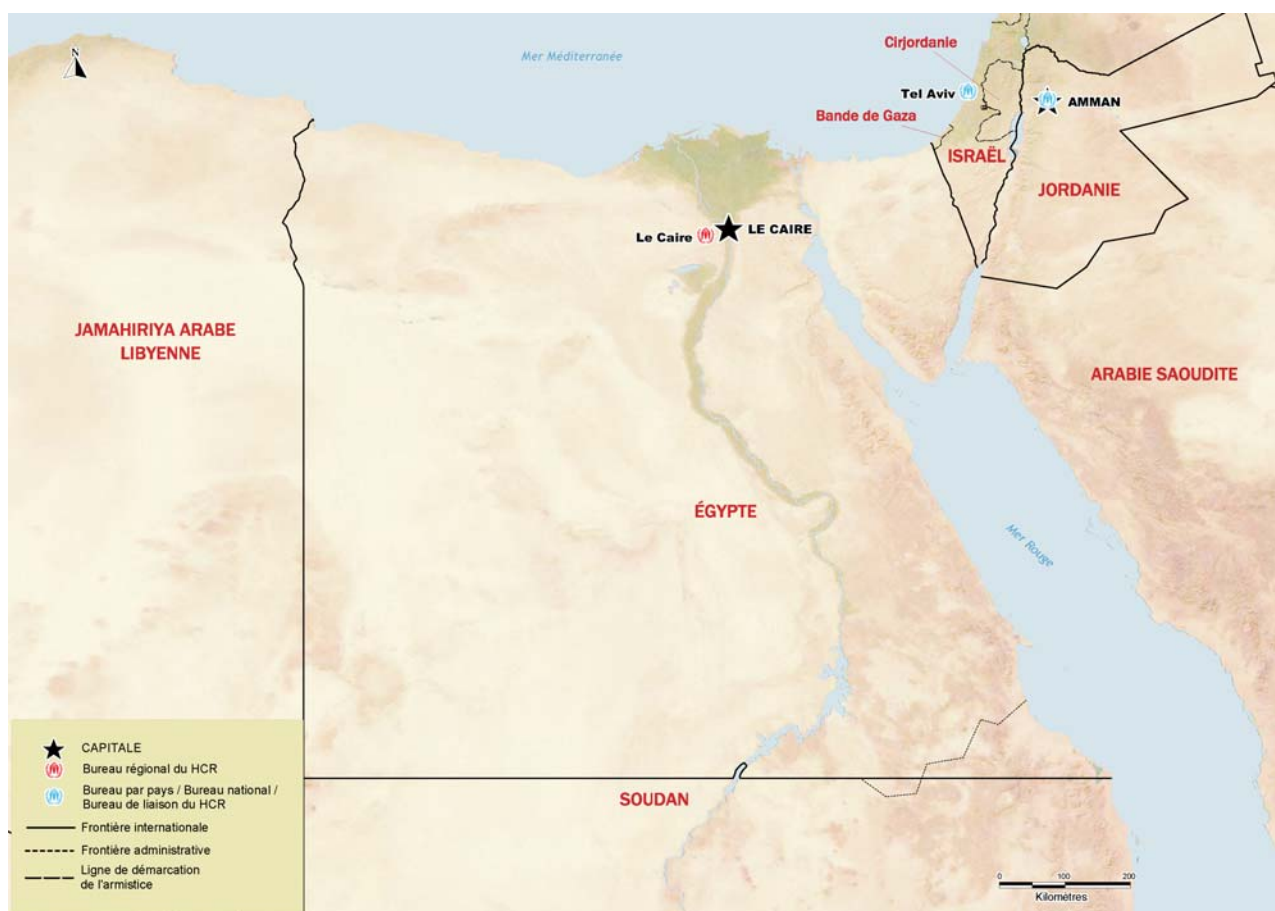


# ÉGYPTE



## Faits marquants

- En 2009, le HCR a enregistré toutes les personnes qui se sont adressées à son bureau au Caire, en vue de déterminer leurs besoins en matière de protection internationale et de leur délivrer des papiers d'identité. Ces personnes ont ainsi été protégées du refoulement.
- Le Haut Commissariat a eu des difficultés à obtenir l'accès aux centres où étaient détenus des individus qui avaient tenté de quitter illégalement le territoire égyptien.
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont demeurés fortement tributaires du HCR et de ses partenaires, ne pouvant se passer de soins médicaux subventionnés ni d'une aide pour suivre des études primaires et secondaires.
- Le Haut Commissariat a continué à appuyer des organisations issues des communautés réfugiées et 20 réunions communautaires ont été organisées avec des membres des différents groupes de réfugiés.

### Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Territoire palestinien occupé	70 000	20	47	59
	Soudan	9 800	9 800	38	32
	Iraq	6 600	6 600	49	38
	Somalie	6 100	6 100	51	26
	Érythrée	900	900	49	18
	Pays divers	1 000	1 000	48	14
Demandeurs d'asile	Soudan	12 000	-	37	32
	Érythrée	700	-	67	14
	Éthiopie	320	-	78	4
	Somalie	130	-	60	39
	Côte d'Ivoire	130	-	17	7
	Pays divers	230	-	45	35
Apatrides	Pays divers	60	60	78	-
<b>Total</b>		<b>107 970</b>	<b>24 480</b>		



Certains enfants soudanais habitant dans d'autres secteurs du Caire sont transportés en bus jusqu'au quartier de Kilo Arbo Wi Nus, où ils sont scolarisés.

HCR / T. HARTWELL

## | Environnement opérationnel |

L'Égypte est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. À défaut de législation nationale et de dispositifs institutionnels sur l'asile, le HCR se charge de tous les aspects de la procédure de détermination du statut de réfugié en Égypte, en vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement en 1954.

Fin 2009, près de 38 000 réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés en Égypte. Le groupe le plus important enregistré auprès du HCR était formé de Soudanais (environ 1 700 personnes), originaires pour la plupart du Sud-Soudan. Le HCR a continué de recevoir des rapports signalant des mouvements irréguliers d'individus, parmi lesquels se trouvaient des demandeurs d'asile ; les personnes appréhendées au moment où elles tentaient de franchir illégalement la frontière ont été arrêtées et placées en détention.

Si le HCR a pu accéder aux structures où étaient détenus 83 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, il n'a obtenu qu'à deux reprises l'autorisation d'entrer en contact avec des personnes qui avaient demandé l'asile après leur arrestation et leur placement en détention.

## | Réalisations et impact |

### ● Objectifs principaux

En 2009, le HCR entendait assurer la protection contre le refoulement et l'accès à l'asile pour toutes les personnes relevant de sa compétence, tout en contribuant à leur bien-être social et économique. Le Haut Commissariat s'était également fixé pour objectif de rechercher des solutions durables au profit d'un nombre croissant de réfugiés et se proposait de renforcer et de diversifier ses partenariats opérationnels dynamiques avec les autorités, les communautés de réfugiés, la société civile, les institutions des Nations Unies, les donateurs et les médias.

### ● Protection et solutions

En Égypte, les réfugiés et les demandeurs d'asile vivent dans des conditions socio-économiques difficiles, aggravées par la

pauvreté et par un contexte politique et sécuritaire sensible. Le HCR a aidé un grand nombre de réfugiés qui avaient des difficultés à trouver un emploi ou accéder aux services éducatifs et médicaux. La forte hausse du prix des produits de première nécessité et la crise financière mondiale ont durement éprouvé les franges les plus pauvres de la population égyptienne, ainsi que les personnes les plus vulnérables relevant de la compétence du HCR. Les services nationaux n'ayant pas les moyens de répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile, le Haut Commissariat et ses partenaires ont dû se charger de leur venir en aide, en privilégiant les plus vulnérables.

Quelque 3 800 personnes ont été enregistrées en 2009. Le Haut Commissariat a émis ou renouvelé quelque 6 300 documents (cartes de réfugiés ou de demandeurs d'asile) et a rendu 1 100 décisions en première instance sur la détermination du statut de réfugié. Il a également prodigué une aide financière à quelque 35 apatrides âgés.

L'Organisation a accordé une attention particulière aux enfants non accompagnés ou séparés. Elle a trouvé des familles d'accueil et offert un appui à plus de 180 mineurs non accompagnés ou séparés. Des évaluations et des entretiens visant à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant ont été menés régulièrement. Le HCR a également apporté une aide aux survivants de violences sexuelles et sexistes : celles-ci ont notamment bénéficié d'une assistance sociale, médicale, juridique et financière, ainsi que d'un accompagnement psychosocial et d'un hébergement dans un refuge.

En 2009, le HCR a continué à rechercher des solutions durables pour les réfugiés. Quelque 1 700 personnes sont rentrées de leur plein gré, principalement au Soudan et en Iraq. Les rapatriements ont été précédés d'entretiens psychosociaux approfondis, visant à s'assurer que la décision de rentrer avait été prise librement. En outre, le HCR a recensé plus de 900 réfugiés ayant besoin d'être réinstallés et déposé des demandes en ce sens ; 800 candidats ont été acceptés et 712 ont quitté le pays.

Le Haut Commissariat a organisé 18 ateliers ou séminaires et quatre cours théoriques sur le droit des réfugiés à l'intention de 500 fonctionnaires, dont des membres des services d'immigration, de police et de sécurité de l'État travaillant dans diverses localités égyptiennes, ainsi que des juges et des procureurs. Un certain nombre d'ateliers ont traité de la violence sexuelle et sexiste, du VIH et du sida, de l'apatridie et du lien entre l'asile et les migrations.

## ○ Activités et assistance

**Activités génératrices de revenus :** afin de renforcer l'autosuffisance des personnes relevant de sa compétence, le HCR a aidé quelque 945 réfugiés à fréquenter des établissements de formation professionnelle. Quelque 70 personnes relevant de sa compétence ont bénéficié d'une orientation professionnelle et 34 réfugiés ont ensuite trouvé un emploi. Le bureau a mis la dernière main à une enquête de terrain sur les possibilités d'autosuffisance s'offrant aux communautés réfugiées en Égypte, en partenariat avec l'OIT.

**Appui opérationnel (aux agences) :** le bureau a contribué à la prise en charge des frais de personnel de ses partenaires d'exécution. Le HCR a continué d'orienter sa stratégie de communication sur le site web en langue arabe, qui est un important outil de communication dans le monde arabophone, ainsi que sur le renforcement des contacts avec les journalistes et les autres professionnels des médias moyennant la diffusion régulière de publications, de communiqués de presse et d'articles de fond.

**Assistance juridique :** le HCR a travaillé en étroite coopération avec des partenaires assurant la représentation juridique des demandeurs d'asile lors de la procédure visant à déterminer leur statut. La délégation a également eu recours aux services de deux partenaires juridiques pour conseiller des personnes relevant de sa compétence sur des questions en rapport avec leur statut personnel (certificats de naissance, de mariage, de divorce), ainsi que pour les représenter et les aider lors de poursuites judiciaires impliquant la police ou des tribunaux en Égypte. Plus de 22 affaires ont été confiées à deux partenaires juridiques.

**Besoins domestiques :** le HCR a continué à fournir un « filet de sécurité » aux réfugiés les plus démunis et aux personnes qui avaient des besoins particuliers, moyennant une assistance sociale et financière. Pas moins de 7 000 personnes ont reçu une aide financière limitée.

**Éducation :** l'Organisation a aidé quelque 6 100 enfants réfugiés et demandeurs d'asile, en âge de fréquenter des établissements primaires et secondaires, à recevoir une instruction. Chaque élève scolarisé a reçu une bourse.

**Santé et nutrition :** le HCR a continué à garantir l'accès des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence à des soins de santé primaire et d'urgence subventionnés. Quelque 34 200 consultations médicales, dont 11 700 consultations de santé primaire et 8 600 consultations en rapport avec des maladies chroniques, ont été assurées. Les femmes réfugiées ont bénéficié de soins pré et post-natals. Des interventions relatives à la prévention du VIH et du sida, ainsi qu'à la prise en charge et au traitement des personnes atteintes ont été menées, un programme de traitement antirétroviral étant notamment mis en œuvre. Des séances de sensibilisation, de consultation et de dépistage volontaire du VIH et du sida ont été organisées. Les réfugiés tuberculeux ont reçu un traitement.

**Services communautaires :** les activités de proximité et la collaboration avec six organisations issues des communautés réfugiées ont été renforcées par une communication régulière et de fréquents échanges d'informations sur le mandat, les activités et les programmes d'assistance du HCR.

**Transport et logistique :** en coopération avec l'OIM, le HCR a aidé un certain nombre de réfugiés à rentrer dans leur pays en

avion et fourni 50 pour cent de l'indemnité de transport accordée aux personnes qui regagnaient des localités au Sud-Soudan. Le Haut Commissariat a également aidé une centaine de Soudanais à rentrer en ferry-boat et en train dans d'autres régions du Soudan. Les Iraquiens qui ont regagné leur pays avec l'assistance du HCR ont reçu des billets d'avion ainsi qu'une aide financière.

## ○ Contraintes

L'Égypte, qui est à la fois un pays d'asile et un pays de transit, est confrontée à une augmentation des mouvements irréguliers d'individus qui fuient leur pays pour des raisons économiques ou du fait de graves atteintes aux droits de l'homme. Le traitement des personnes qui ont tenté de franchir illégalement la frontière entre l'Égypte et Israël a suscité plusieurs problèmes de protection. Bon nombre de ces personnes relèvent de la compétence du HCR car elles sont originaires de pays déchirés par la guerre, sujets à des violations massives des droits de l'homme.

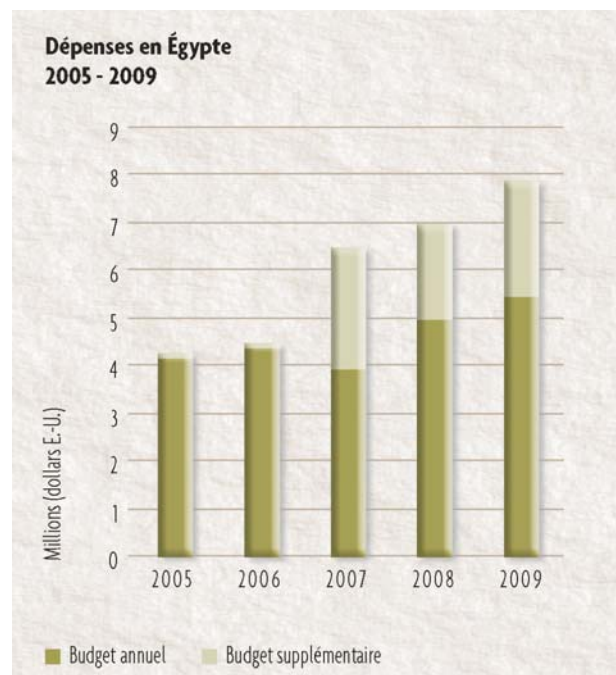
La détention de migrants en situation irrégulière, dont certains ont besoin d'une protection internationale, a continué de préoccuper le Haut Commissariat. Les efforts visant à élaborer une stratégie d'autosuffisance viable et durable pour les réfugiés n'ont guère pu progresser dans le contexte urbain difficile du Caire.

## | Informations financières |

Le HCR a continué à rechercher des financements et à mettre en œuvre des activités destinées à compléter les activités imputées sur son budget annuel, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités, de la formation, de l'autosuffisance et du développement communautaire. L'Organisation a également continué à mener des activités financées par deux budgets supplémentaires, l'un relatif à la situation iraquienne, l'autre consacré au retour et à la réintégration des réfugiés et des déplacés internes soudanais.

## | Organisation et mise en œuvre |

L'opération du HCR en Égypte a été gérée par la délégation en poste au Caire, avec un effectif de 59 personnes, composé de huit



fonctionnaires internationaux, de 32 collaborateurs nationaux, de deux JEA et de 17 VNU. Deux administrateurs régionaux pour la technologie de l'information et l'information publique, ainsi qu'un responsable régional de la formation au droit des réfugiés, ont appuyé toutes les opérations du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La délégation a également coopéré avec le Coordonnateur de la préparation et de l'intervention en cas d'épidémie pour les pays de la région MENA, en poste au Caire.

## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a travaillé avec sept partenaires d'exécution et maintenu des contacts directs avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur pour débattre de questions en rapport avec les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans le cadre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité, le HCR a continué de participer à toutes les réunions et contribué à la structure du PNUAD.

## Évaluation générale

Le traitement des mouvements irréguliers de demandeurs d'asile a posé un problème important en 2009. Le travail de proximité auprès des communautés réfugiées et le renforcement de leurs capacités, ainsi que de leur autosuffisance, étaient toujours d'une nécessité impérieuse, en particulier dans un contexte urbain où l'élaboration de stratégies de renforcement des moyens d'existence est difficile. L'aide du HCR, visant à faciliter l'accès des plus vulnérables aux services essentiels, demeurera également nécessaire à moyen ou à long terme.

### Partenaires

**Gouvernement** : Direction des services d'immigration, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur, ministère de la Population (Association pour la planification de la famille)

**ONG** : Africa and Middle East Refugee Assistance – AMERA (Égypte), Association for the Development and enhancement of women, Association pour la planification de la famille, Caritas Égypte, Refugee Egypt, Service pour les réfugiés de l'Église St. Andrew, Services de secours catholiques USCCB (E.-U.)

### Budget, revenus et dépenses en Égypte (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
<b>Budget annuel</b>	<b>6 147 767</b>	<b>1 719 803</b>	<b>3 797 764</b>	<b>5 517 566</b>	<b>5 476 620</b>
Situation iraquienne - BS	3 269 768	0	2 337 677	2 337 677	2 337 677
Retour et réintégration des réfugiés soudanais et des déplacés internes - BS	756 153	0	91 336	91 336	91 336
<b>Sous-total du budget supplémentaire</b>	<b>4 025 921</b>	<b>0</b>	<b>2 429 014</b>	<b>2 429 014</b>	<b>2 429 014</b>
<b>Total</b>	<b>10 173 688</b>	<b>1 719 803</b>	<b>6 226 777</b>	<b>7 946 580</b>	<b>7 905 634</b>

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

### Rapport financier sur les opérations du HCR en Égypte (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	561 153	92 754	653 907	0
Activités génératrices de revenus	25 774	14 422	40 196	51 941
Appui opérationnel (aux agences)	141 299	76 593	217 892	100 253
Assistance juridique	218 963	49 670	268 633	0
Besoins domestiques	786 657	222 111	1 008 769	256 459
Éducation	318 968	156 284	475 252	997 562
Santé et nutrition	327 226	178 858	506 084	228 232
Services communautaires	157 643	10 088	167 730	16 039
Transport et logistique	25 498	363 708	389 206	0
Versements aux partenaires d'exécution	1 500 820	1 223 574	2 724 394	(1 650 486)
<b>Sous-total des activités opérationnelles</b>	<b>4 064 001</b>	<b>2 388 063</b>	<b>6 452 064</b>	<b>0</b>
Appui aux programmes	1 412 619	40 951	1 453 570	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 476 620</b>	<b>2 429 014</b>	<b>7 905 634</b>	<b>0</b>

#### Annulation sur les dépenses des années précédentes

(2 297)

#### Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	3 071 720	1 865 779	4 937 499
Dépenses rapportées	(1 570 900)	(642 205)	(2 213 105)
<b>Solde</b>	<b>1 500 820</b>	<b>1 223 574</b>	<b>2 724 394</b>

#### Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution			
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier			1 817 707
Dépenses rapportées			(1 650 486)
Remboursés au HCR			(164 176)
Ajustement dû aux taux de change			0
<b>Dû au 31 décembre</b>			<b>3 045</b>